



Le Défi Associatif, Inn'Ovation Famille 2^{ème} édition

Règlement intérieur

Objet du Défi Associatif Inn'Ovation Famille, 2^{ème} édition

L'Udaf de Seine-et-Marne organise l'évènement **Le Défi Associatif, Inn'Ovation Famille**, (ci-après également désigné par **le Défi Inn'Ovation Famille**) dans ses locaux les 15 et 22 mars 2025.

Le **Défi Inn'Ovation Famille** consiste, durant deux jours, à développer des projets pertinents et répondant à des besoins recensés sur le territoire dans lequel s'inscrira le projet.

L'inscription des participants repose sur un projet d'action et sur une volonté de partager ses compétences.

Les réalisations des participants à la deuxième édition du **Défi Inn'Ovation Famille** doivent impérativement s'inscrire dans le thème suivant : **Favoriser l'engagement et/ou la participation sociale et citoyenne en Seine-et-Marne**.

Les projets présentés devront avoir un lien direct avec les familles.

Il est à noter que le **Défi Inn'Ovation Famille** n'a pas vocation à financer des projets pérennes mais a pour objectif de récompenser trois projets particuliers et leur octroyer une aide unique pour leur réalisation.

Les participants au Défi Associatif Inn'Ovation Famille

Les inscriptions doivent être portées par des structures juridiques associatives françaises relevant de la loi 1901 à but non lucratif dont le siège est établi dans le département de la Seine-et-Marne.

Les participants s'engagent à être présents sur l'intégralité des deux jours que dure l'évènement.

Toute absence, même partielle, entrainera une renonciation de la part des concurrents concernés à leur participation au **défi associatif** et par conséquent aux prix.

Les équipes formées par les structures associatives devront être au minimum composées de deux personnes dont une personne bénévole dans l'association porteuse du projet.

Les participants non lauréats de l'édition 2023 peuvent s'inscrire à la 2^{ème} édition du **Défi Inn'Ovation Famille**.

Les modalités d'inscription

Le référent de la structure participante décrira, sur la fiche d'inscription, l'activité générale de l'association, sa vocation et indiquera son idée de projet pour laquelle elle ou il concourt.

Les actions devront répondre au thème général **Favoriser l'engagement et/ou la participation sociale et citoyenne en Seine-et-Marne**.

et devront s'inscrire dans un des axes suivants :

- Contribuer à la vie locale
- Développer le vivre-ensemble
- Favoriser l'inclusion
- Lutter contre l'isolement
- Développer des liens intergénérationnels et/ou interculturels
- Encourager des initiatives portées par et/ou pour des jeunes.

Les initiatives présentées devront également s'adresser aux bénévoles ou aux familles du département de la Seine-et-Marne. Le projet devra s'inscrire dans une démarche innovante favorisant l'émergence de nouvelles actions au

service des familles.

L'Udaf se réserve le droit de choisir, parmi les dossiers, les projets qui seront au **défi associatif** selon des critères définis par le comité de pilotage. Une priorité sera notamment donnée aux nouvelles associations participantes au regard de l'édition précédente.

Le formulaire d'inscription au **défi associatif** est téléchargeable sur le site internet de l'Udaf de Seine-et-Marne : www.udaf77.fr, dans la rubrique « *Les Associations de l'Udaf / Le Défi Associatif Inn'Ovation Famille* ».

Chaque équipe ne peut présenter qu'un seul projet.

Dès l'inscription, il est demandé à l'association de joindre au dossier une copie de ses statuts déposés en Préfecture, dûment signés. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Les participants recevront une confirmation de leur demande d'inscription par courrier électronique à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'inscription. Le comité de sélection des projets confirmera l'inscription définitive des associations au **défi associatif**. Les participants recevront par mail cette confirmation d'inscription définitive.

Le dossier intégral de participation au **défi associatif** doit être complété en ligne : le lien pour candidater est disponible sur www.udaf77.fr

Après réception du dossier, l'Udaf pourra demander des renseignements complémentaires aux participants ou leur proposer de les rencontrer pour un court entretien.

Les modalités de participation au défi associatif

Chaque équipe participante devra se présenter dans les locaux de l'Udaf de Seine-et-Marne avec son propre matériel (y compris informatique). Pour la réalisation de leur idée, les équipes seront installées dans des espaces dédiés à l'Udaf de Seine-et-Marne.

Les équipes devront réaliser un projet conforme à l'objet du **défi associatif** défini plus haut.

Le calendrier détaillé de l'évènement sera disponible sur la page du site internet de l'Udaf et envoyé, par courrier électronique, à l'ensemble des participants en amont de l'évènement.

Le repas du midi sera pris en charge par l'Udaf 77, durant les deux jours du défi, pour tous les participants préalablement inscrits à l'évènement.

Les personnes ressources (experts) mises à disposition des associations candidates

L'Udaf de Seine-et-Marne mettra à disposition des participants un groupe d'experts du département (associatifs et/ou institutionnels) qui pourront aider les équipes à définir et préciser leurs projets.

Présentation des projets

À l'issue des deux jours du **défi associatif**, les représentants des équipes participantes disposeront de dix minutes pour présenter au jury de sélection leurs projets, sous la forme orale avec l'appui d'outils de leur choix (PPT, vidéo, clip, etc.). Un document écrit sera également demandé où seront renseignés les points suivants :

- l'intitulé du projet
- la présentation générale du projet (*évoquer le territoire d'implantation, le descriptif du projet, le public visé*)
- la présentation de la plus-value du projet (*caractère innovant du projet à destination des bénéficiaires*)
- la faisabilité du projet (*les moyens mis en œuvre en vue de la réussite du projet*)
- le déroulement du projet (*étapes de réalisation, durée, ...*)
- le calendrier prévisionnel de l'action (*avec réalisation au plus tard le 31/03/2026*)
- la promotion du projet (*plan de communication, partenariats envisagés, ...*)
- le budget prévisionnel de l'action (*les dotations financières des lauréats doivent représenter 30 à 80% du budget*)
- les critères d'évaluation du projet (*indicateurs*)

La sélection du dossier

Un jury de sélection se réunira pour statuer sur l'ensemble des dossiers présentés et choisir ceux qui se verront décerner le prix gagnant selon des critères définis à l'avance :

- l'inscription du projet dans le thème du défi
- la place et l'implication des familles et / ou des bénévoles dans le projet
- le caractère innovant du projet (*à destination des bénéficiaires*)
- la réponse à un besoin identifié et la pertinence du projet au regard du diagnostic territorial
- l'évaluation du projet (*respect d'une méthodologie*)
- le respect des valeurs de l'Udaf.
- le nombre de personnes impactées par l'action.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Une attention particulière sera portée à des initiatives en direction des publics les plus fragiles ou les plus éloignés des structures de droit commun (territoire, difficultés d'intégration sociale, etc.).

Le prix

Trois projets seront récompensés d'un prix de 1 000€, 2 000€ ou 3 000€ et l'Udaf 77 accompagnera les équipes gagnantes dans la mise en œuvre des projets. L'équipe récompensée s'engagera à mettre en valeur sa participation à la 2^{ème} édition du *Défi Inn'Ovation Famille*, le prix obtenu et fera mention de l'Udaf de Seine-et-Marne dans sa communication.

L'équipe gagnante s'engage également à fournir à l'Udaf tous les documents prouvant la réalisation de son projet. L'enveloppe budgétaire attribuée devra être dépensée avant le **31 juin 2026**.

Responsabilité

Acceptation du règlement

La participation au *Défi Inn'Ovation Famille* implique de la part des participants une acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur et des modalités de déroulement de l'évènement.

Matériel

Les équipes participantes sont seules responsables de leurs matériels dont elles conservent la garde et des éventuels dommages qui pourraient survenir sur leurs matériels dans le cadre des deux jours du *Défi Inn'Ovation Famille*.

Organisation

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger, modifier ou annuler la présente édition du *Défi Inn'Ovation Famille*. Il ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du **défi associatif**. Toutes les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent **défi associatif** s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers, sans l'accord préalable des parties concernées.

Données personnelles

Le participant autorise expressément à titre gracieux, l'organisateur et/ou tout tiers désigné par celui-ci à :

- réaliser des photos ou films le représentant ainsi que les membres de son association ,
- utiliser librement ces images sur tous supports, citer sa dénomination associative et reproduire gracieusement le logo de son association pour les besoins de sa communication (notamment internet) y compris promotionnelle, en France et à l'étranger, et ceci sans limitation de durée.

Conformément à la loi « *Informatique et Libertés* » les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour l'exercer, il suffit de s'adresser au service de la vie associative de l'Udaf de Seine-et-Marne.



Renseignements & Inscriptions

Contactez le service de la Vie Associative de l'Udaf 77 :

01 64 10 43 92 /

vie-associative@udaf77.fr

www.udaf77.fr

- ⇒ Un défi dédié aux associations seine-et-marnaises pour développer dans un temps donné au **projet au service des familles**.
- ⇒ Ce **marathon de l'innovation associative** s'adresse à toutes les associations du département.
- ⇒ Elles sont invitées à élaborer leur projet à partir de la thématique suivante : **Favoriser l'engagement et/ou la participation sociale et citoyenne en Seine-et-Marne**.
- ⇒ Durant les deux jours du défi, les participants seront accompagnés par des professionnels pour les soutenir au niveau de la méthodologie de projet, de la communication, de la recherche de financement et de partenaires.
- ⇒ Trois projets remporteront une **dotation budgétaire** (1000€, 2000€ et 3000€) et bénéficieront d'un **accompagnement** dans la mise en œuvre de leur projet.

Samedis 15 et 22 mars 2025

Samedi 15-03

9h30-10h30

Accueil & Présentation

10h30-12h00

Formation collective à la Méthodologie de projet

12h00-13h00

Pause déjeuner

13h00-14h30

Travail en équipe & coaches

14h30-15h30

Formation flash budget prévisionnel

15h30-16h30

Formation flash focus financements Caf

16h30-17h00

Temps collectif

Samedi 22-03

9h30-11h

Formation art du pitch

Groupe A



Travail en équipe & coaches en alternance avec la formation

11h-12h30

Formation art du pitch

Groupe B

Pause déjeuner

14h-16h

Présentation au Jury

Animation collective

Pause

16h30

Remise des prix aux lauréats